

# BULLETIN DE SURVEILLANCE DE L'HELIOTHIS EN POIS-CHICHE du 12/06/2025

RESEAU AUVERGNE RHONE-ALPES



Figure 1 : Photo prise par Sabrina Bourrel (CA63) le 27/05/2025

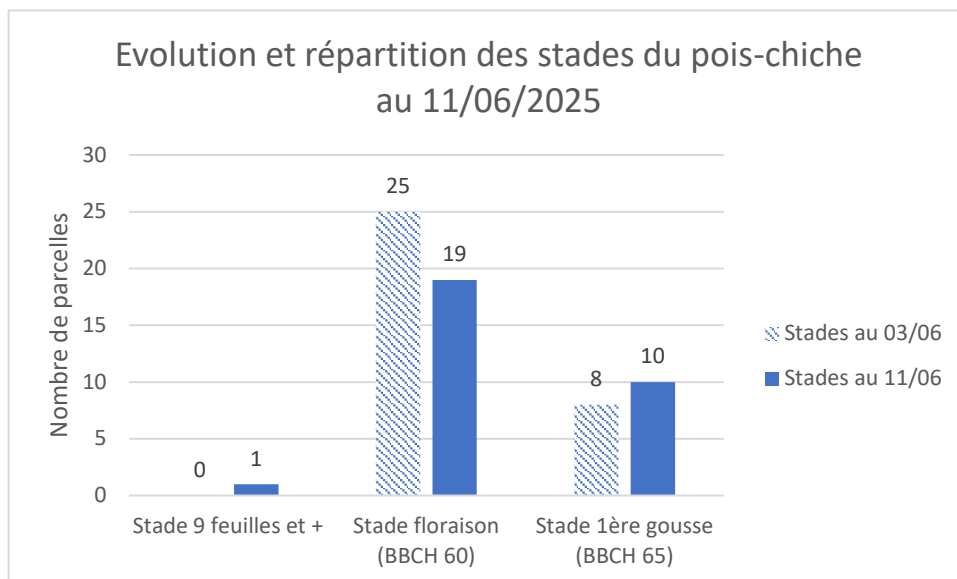
Un réseau de surveillance de l'héliothis dans les parcelles de pois-chiches a été mis en place en 2025 sur la région Auvergne Rhône-Alpes et se compose de 35 parcelles.

Cette semaine, l'analyse de risque se base sur la remontée d'observations de **30 parcelles dont 9 dans la Drôme, 14 en Isère, 3 dans l'Ain, 2 dans le Puy de Dôme et 2 dans le Rhône.**

## • Stades phénologiques et état des cultures

Les semis de pois chiche, réalisés entre fin février et mi-mai, se sont principalement concentrés sur le mois de mars pour le département de la Drôme et le mois d'avril pour le reste des départements de la région.

**La majorité des pois-chiches sont à pleine floraison (19 parcelles). Le graphique ci-dessous montre une augmentation des parcelles au stade premières gousses par rapport à la semaine dernière. Une seule parcelle, nouvellement intégrée au réseau, signale un pois chiche qui n'a pas encore entamé sa floraison (stade 9 feuilles et plus).**



- **Héliothis ou noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*)**

Le suivi de ce ravageur est réalisé avec des pièges en végétation qui permettent de détecter la présence de papillons et suivre les vols.



*Chenille d'Helicoverpa armigera dans gousses de pois-chiche – Photo Terres Inovia*



*Papillon d'Helicoverpa armigera – Photo FREDON Aquitaine*

Tous les pièges à héliothis sont maintenant en place dans les parcelles.

Cette semaine, **30 parcelles** ont été suivies dans la région.

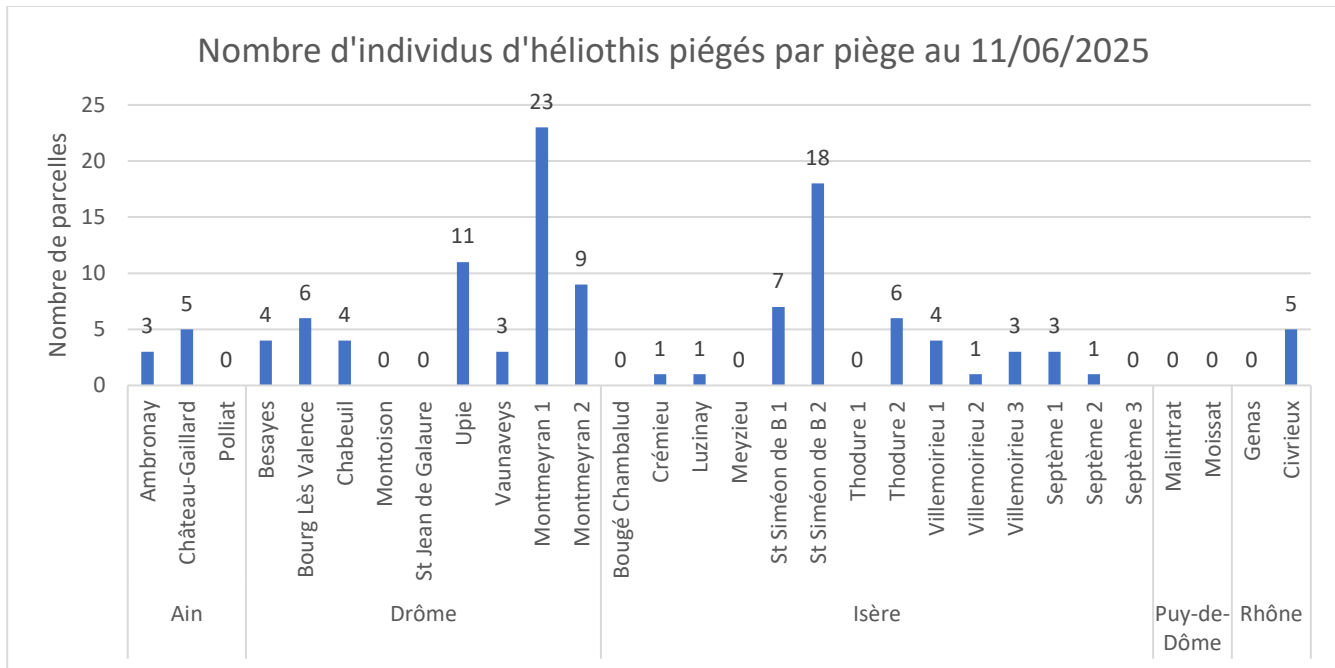
Des captures de papillons ont été enregistrées dans **20 parcelles**, réparties sur tous les départements sauf le **Puy-de-Dôme**. Les niveaux de captures varient de **faibles (1 à 7 individus)** à des **niveaux significatifs dans 4 parcelles dont 3 dans la Drôme et 1 en Isère (de 9 à 23 papillons piégés)**. À l'inverse, **10 parcelles** n'ont rapporté aucune capture (voir graphique ci-dessous).

En partenariat avec Terres Inovia et les Chambres d'Agriculture

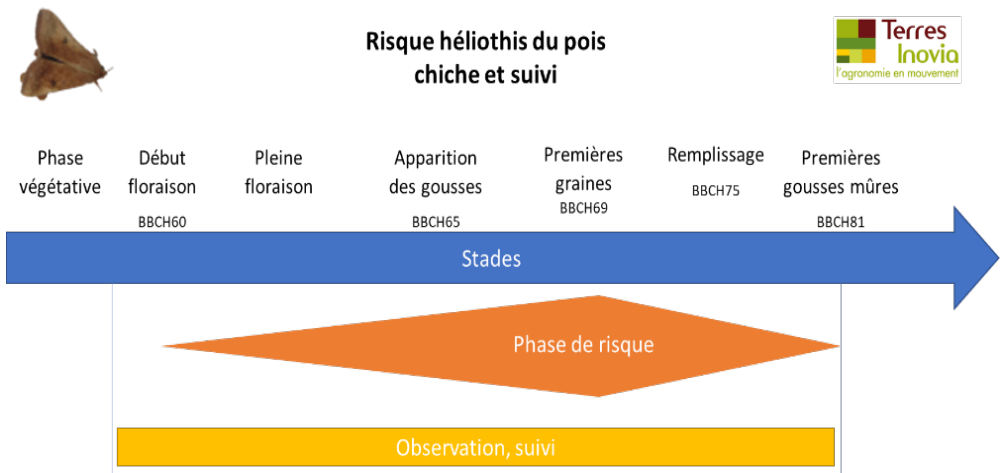
Par ailleurs, les premières larves ont été observées dans les cultures, témoignant des premières pontes.

Avec l'arrivée de températures élevées, la culture accélère son développement, et les premières gousses apparaissent : c'est le début de la période à risque vis-à-vis d'Héliothis.

Pour le moment, les vols de papillons restent limités bien que dans la Drôme et l'Isère, l'intensification des captures signale une dynamique croissante.



Pour rappel, la phase de risque débute à partir de l'apparition des gousses mais l'observation du vol des papillons commence dès le début floraison (voir graphique ci-dessous).



En partenariat avec Terres Inovia et les Chambres d'Agriculture



## Évaluation du risque au 11/06/2025 :

Environ un tiers des parcelles du réseau sont désormais entrées dans une **phase de sensibilité vis-à-vis de l'héliothis**, avec l'apparition des premières gousses. Les fortes chaleurs attendues dans les prochains jours vont **accélérer le développement des cultures**, et les pois chiches encore en floraison devraient rapidement atteindre le stade premières gousses, augmentant ainsi leur vulnérabilité.

À ce jour, **les vols d'héliothis ne sont pas encore généralisés** sur l'ensemble du réseau en région AURA. Toutefois, **des captures élevées ont été signalées ponctuellement**, ce qui appelle à la vigilance, notamment dans les parcelles les plus avancées.

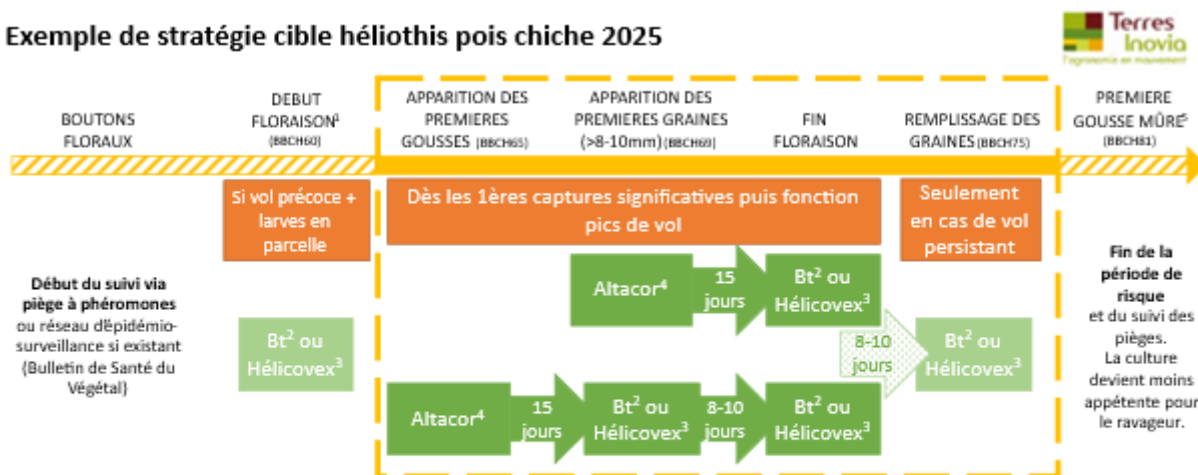
**Le risque est estimé entre modéré et important, en fonction des stades des parcelles.**

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'activité du ravageur. Nous recommandons une **surveillance attentive des parcelles**, en particulier à partir du stade premières gousses.

## Stratégies de lutte contre l'héliothis si le risque est élevé en parcelles :

- Avec spécialité commerciale ALTACOR (AMM 2100122, FMC) qui bénéficie d'un usage dérogatoire pour la campagne 2025, du 25 avril au 23 août 2025 pour le pois chiche (conduite conventionnelle)

### Exemple de stratégie cible héliothis pois chiche 2025



Respecter les restrictions d'emplois et les doses d'AMM.

1 : Eviter de multiplier les passages avant l'apparition des premières gousses car l'objectif est de protéger les graines, en limitant la présence de larves à ces stades. Une capture significative est atteinte lorsque le piégeage hebdomadaire est de l'ordre 10-15 individus.

2 : *Bacillus thuringiensis* (*kurstaki* ou *azovawai*), exemple Dipel DF, Xen Tari, Delfin, plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1-L2.

3 : plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1-L2.

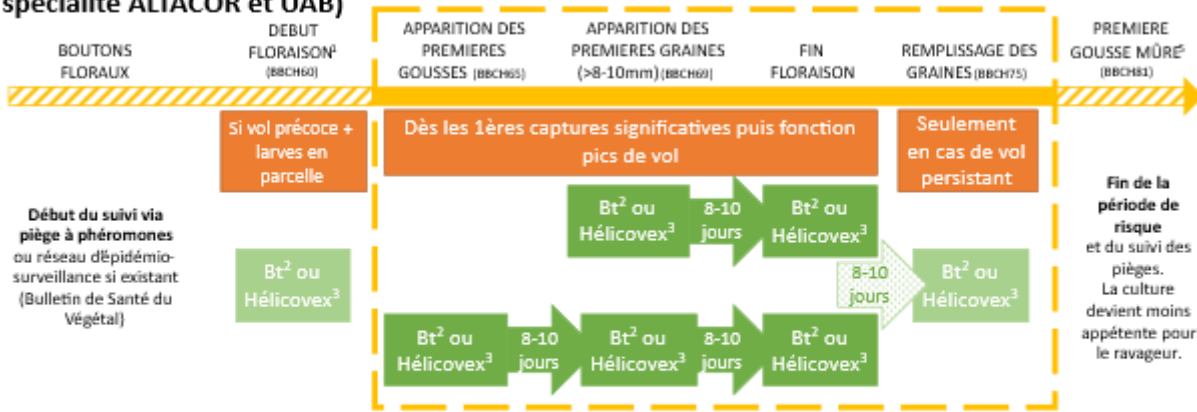
4 : ALTACOR est autorisé à la dose maximale d'emploi de 0,07 kg/ha des stades BBCH40 à BBCH89 en 1 application maximum via la dérogation 120 jours (art 53 REG 1107/2009) du 25 avril au 23 août 2025) pour le pois chiche au sein de l'usage Légumineuses potagères (sèches)\*Tit Part.Aer.\*Chenilles phytophages (uniquement pois chiche).

5 : Au moins une gousse de la tige principale a atteint sa couleur de maturité (dorée/jaune). Les feuilles tombent.

PERIODE DE RISQUE

- Sans ALTACOR (compatible pour une conduite en AB)

## Exemple de stratégie cible héliothis pois chiche (sans spécialité ALTACOR et UAB)



Respecter les restrictions d'emplois et les doses d'AMM.

1 : Eviter de multiplier les passages avant l'apparition des premières gousses car l'objectif est de protéger les graines, en limitant la présence de larves à ces stades. Une capture significative est atteinte lorsque le piégeage hebdomadaire est de l'ordre 10-15 individus.

2 : *Bacillus thuringiensis (kurstaki ou aizawai)*, exemple Dipel DF, Xen Tari, Delfin, plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1-L2.

3 : plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1-L2.

5 : Au moins une gousse de la tige principale a atteint sa couleur de maturité (dorée/jaune). Les feuilles tombent.

**PERIODE DE RISQUE**

Pour aller plus loin :

- <https://www.terresinovia.fr/-/gestion-d-heliothis>
- <https://www.terresinovia.fr/-/lutte-contre-heliothis-pois-chiche-derogation-altacor>

En partenariat avec Terres Inovia et les Chambres d'Agriculture

